

Cote du document: EB 2016/LOT/P.11
Date: 27 octobre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Rapport du Président

Proposition de don à l'État d'Érythrée pour le Programme de gestion des ressources halieutiques

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Eric Rwabidadi
Chargé de programme de pays associé
Division Afrique orientale et australe
téléphone: +39 06 5459 2905
courriel: e.rwabidadi@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: Approbation

Table des matières

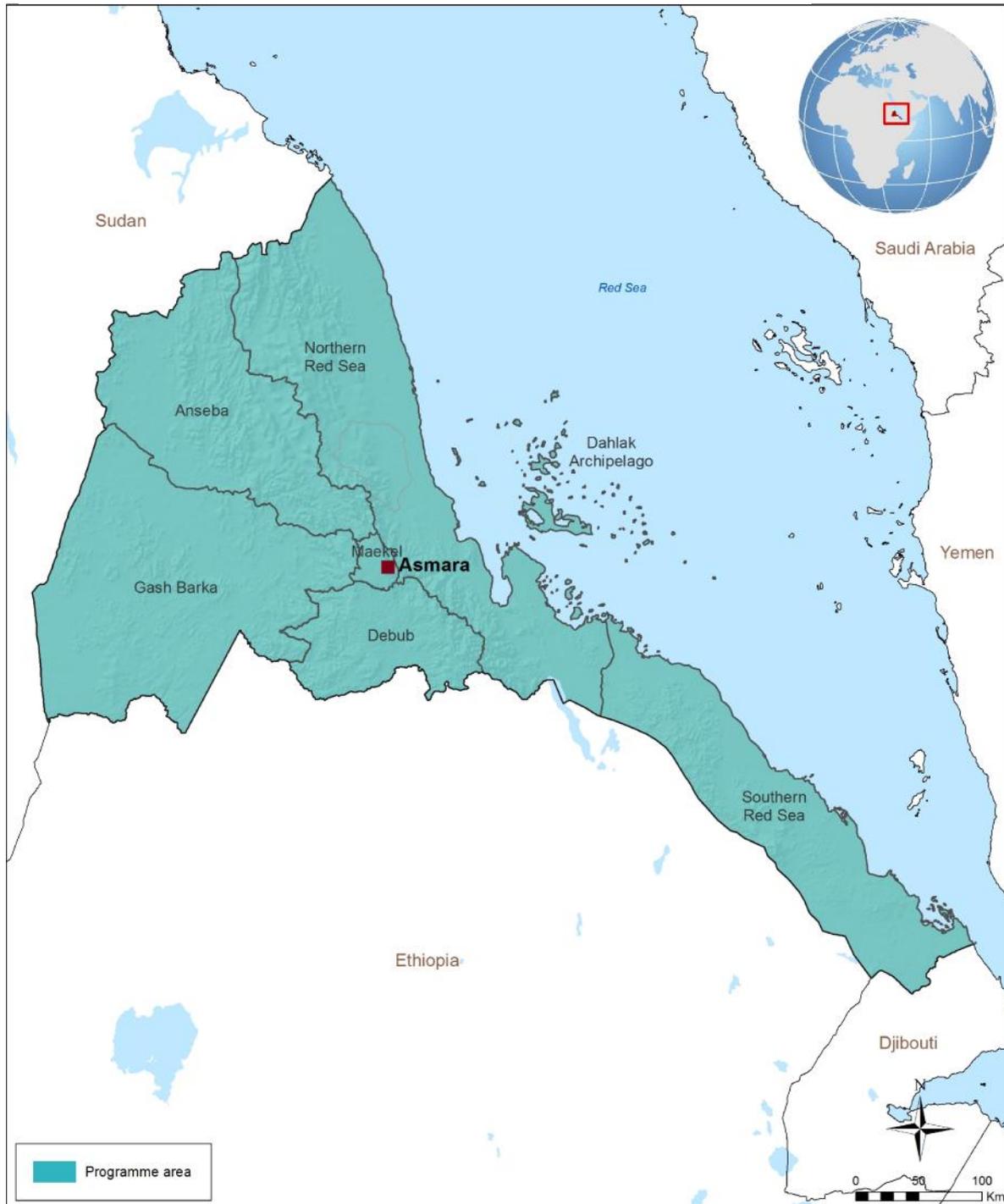
Sigles et acronymes	ii
Carte de la zone du programme	iii
Résumé du financement	iv
Recommandation pour approbation	1
I. Contexte stratégique et justification	1
A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural	1
B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le programme d'options stratégiques pour le pays	2
II. Description du programme	3
A. Zone d'intervention et groupe cible	3
B. Objectif de développement du programme	3
C. Composantes/effets	3
III. Exécution du programme	4
A. Approche	4
B. Cadre organisationnel	4
C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs	5
D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance	5
E. Supervision	6
IV. Coût, financement et avantages du programme	6
A. Coût du programme	6
B. Financement du programme	7
C. Résumé des avantages et analyse économique	8
D. Durabilité	8
E. Identification et atténuation des risques	9
V. Considérations d'ordre institutionnel	9
A. Respect des politiques du FIDA	9
B. Alignement et harmonisation	10
C. Innovations et reproduction à plus grande échelle	10
D. Participation à l'élaboration des politiques	10
VI. Instruments et pouvoirs juridiques	11
VII. Recommandation	11
Appendices	
I. Negotiated financing agreement (Accord de financement négocié)	1
II. Logical framework (Cadre logique)	10

Sigles et acronymes

PDP	Programme de développement de la pêche
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
BNCP	Bureau national de coordination du programme
PIB	Produit intérieur brut
PPTE	Pays pauvre très endetté
PTBA	Programme de travail et budget annuel
RMD	Rendement maximal durable
S&E	Suivi et évaluation

Carte de la zone du programme

Érythrée
Programme de gestion des ressources halieutiques



Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

Source: FIDA 29-03-2016

État d'Érythrée

Programme de gestion des ressources halieutiques

Résumé du financement

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	État d'Érythrée
Organisme d'exécution:	Ministère des ressources maritimes
Coût total du programme:	32,12 millions d'USD
Montant du don du FIDA au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette:	10,75 millions de DTS (équivalant approximativement à 15 millions d'USD)
Cofinanceurs:	République fédérale d'Allemagne Fonds pour l'environnement mondial (FEM) Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)
Montant du cofinancement:	Allemagne: 5,97 millions d'USD FEM: 7,89 millions d'USD FAO: 500 000 USD
Conditions du cofinancement:	Don
Contribution du pays bénéficiaire du don:	1,42 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	1,35 million d'USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don en faveur de l'État d'Érythrée pour le Programme de gestion des ressources halieutiques, telle qu'elle figure au paragraphe 47.

Proposition de don à l'État d'Érythrée pour le Programme de gestion des ressources halieutiques

I. Contexte stratégique et justification

A. Contexte national, développement et pauvreté en milieu rural

1. Contexte stratégique. Plus de deux décennies après son indépendance, acquise en 1993, l'Érythrée est toujours confrontée à de nombreuses difficultés dans son développement. Les principaux secteurs économiques ne se sont pas encore pleinement redressés, d'où un niveau de chômage élevé, peu de possibilités de génération de revenus, une conjoncture peu propice aux investissements et de médiocres conditions macroéconomiques. Le pays connaît périodiquement des sécheresses et demeure dépendant de l'agriculture pluviale, ce qui le rend fortement vulnérable à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.
2. En 2014, l'Érythrée affichait un indicateur de développement humain de 0,391 et se classait au 186^e rang sur 188 pays¹. Le pays était également mal classé selon l'indice de la faim dans le monde² avec un score de 33,8 en 2014. Néanmoins, la performance économique récente a été positive, principalement entraînée par le secteur minier. La croissance réelle du produit intérieur brut (PIB) a été estimée à 2% en 2014 et 2,1% en 2015 – le double de celle de 2013. À l'heure actuelle, la composition du PIB est la suivante: services (59,9%), activités non manufacturières (17,3%), agriculture, élevage, foresterie et pêches (16,9%), et industrie (5,9%). Les exportations ont augmenté en 2014 et 2015, mais on estime également que la balance des paiements courants s'est détériorée, passant de 0,2% du PIB en 2014 à -1,2% en 2015, et atteindrait selon les prévisions 1,5% du PIB en 2016. Cela est dû en partie aux diminutions tant des transferts d'argent que du rendement de la taxe de "développement et relance" (une taxe de 2% perçue sur la diaspora érythréenne). Sur la base de l'Article IV 2009³ du Fonds monétaire international, l'Érythrée avait atteint le point de pré-décision auquel elle deviendrait un pays pauvre très endetté (PPTE) et pourrait par conséquent être admise à bénéficier d'un allègement de la dette au titre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale pour les PPTE. L'Érythrée est classée dans la catégorie "rouge" du Cadre pour la soutenabilité de la dette et peut par conséquent prétendre à un financement à 100% sous forme de don.
3. L'agriculture, l'élevage et la pêche sont des éléments essentiels pour la plupart des Érythréens, puisque les moyens d'existence de 60% à 70% de la population dépendent de ces sous-secteurs; ils représentent aussi de 20% à 30% des exportations de produits de base. Ces secteurs souffrent toutefois pour diverses raisons: forte variabilité des conditions climatiques, systèmes d'agriculture pluviale de subsistance inefficaces, allocation de ressources limitée et faiblesse des marges bénéficiaires. Le fait que plus de 80% des pauvres vivent dans les zones rurales et

¹ Programme des Nations Unies pour le développement, Rapport sur le développement humain 2015 (http://hdr.undp.org/sites/default/files/fr_hdr_2015_1021_web.pdf).

² L'indice de la faim dans le monde, établi par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, est une mesure agrégée regroupant plusieurs données: sous-alimentation d'ensemble; cachexie des enfants; retard de croissance des enfants; et mortalité infantile (<http://www.ifpri.org/topic/global-hunger-index>).

³ <http://www.imf.org/external/np/pp/eng/2013/071813.pdf>: Les informations disponibles auprès du FMI concernent uniquement 2009; depuis lors, aucun accord n'a été conclu avec le Gouvernement de l'Érythrée sur les dates ou les modalités de missions pour le prochain Article IV.

dépendent de l'agriculture donne à penser que l'augmentation de la production et de la productivité agricoles aurait un impact significatif sur la pauvreté. En Érythrée, les terres arables représentent 26% de la superficie du pays, mais 4% seulement sont cultivées. L'extraction minière voit son importance augmenter et constitue la principale attraction pour les investissements étrangers. Les perspectives de croissance sont prometteuses, à condition que l'Érythrée exploite toutes les possibilités offertes par les échanges et qu'elle ouvre son économie aux investissements étrangers dans d'autres secteurs que celui de l'extraction minière.

B. Justification et alignement sur les priorités du gouvernement et sur le programme d'options stratégiques pour le pays

4. L'Érythrée possède des ressources marines et halieutiques abondantes et relativement sous-exploitées, comprenant près de 1 000 espèces de poissons. Ces ressources se trouvent dans un environnement marin non pollué et sous-capitalisé; le secteur de la pêche ne représente qu'environ 3% du PIB du pays. Pour l'Érythrée, le rendement maximal durable (RMD) de la pêche en mer Rouge a été estimé par plusieurs sources à 80 000 tonnes par an (certains spécialistes de la pêche avancent une estimation plus modérée, proposant pour le RMD une fourchette de 40 000 à 80 000 tonnes par an, étant donné qu'il n'y a pas eu d'évaluation récente des stocks). La pêche aux petits pélagiques, qui représente approximativement la moitié de ce RMD, est actuellement sous-exploitée. Le total des captures enregistrées dépasse rarement 10 000 tonnes par an, dont moins de 2 000 tonnes par des artisans-pêcheurs.
5. Ce programme aidera le Gouvernement de l'Érythrée à faire en sorte que les ressources halieutiques marines soient exploitées de manière durable pour améliorer les moyens d'existence des communautés côtières. Plus précisément, le Programme de gestion des ressources halieutiques devra: i) appuyer l'augmentation de la production halieutique tout en veillant à ce que les niveaux de production n'excèdent pas les estimations historiques du RMD (pour les petites espèces pélagiques, il sera limité à 19 000 tonnes par an); ii) appuyer le Ministère des ressources maritimes sur les plans du suivi et du respect des dispositions; iii) actualiser les estimations relatives au RMD et ajuster les cibles lorsque cela sera nécessaire; et iv) investir dans la restauration et la protection de l'écosystème.
6. La production halieutique totale prévue représente, selon les estimations, une valeur à la première vente des captures d'approximativement 50 millions d'USD. Un tel résultat suppose un vaste investissement dans la pêche, la transformation et d'autres services d'appui comme la construction de bateaux, la fourniture d'engins de pêche, des entrepôts frigorifiques, la production de glace et de matériel de conditionnement, et des débouchés pour la distribution et la commercialisation du poisson. Le programme ciblera principalement les pêcheurs utilisant des bateaux traditionnels en bois et motorisés (ainsi que quelques-uns utilisant des bateaux améliorés, en fibre de verre et motorisés). On trouvera aussi parmi les bénéficiaires des "pêcheurs à pied", qui ne possèdent aucune ressource halieutique. Le programme traitera de nombreux facteurs limitants et contribuera à accroître la productivité et la production et à améliorer les moyens d'existence des bénéficiaires ciblés. Les forêts de mangrove de l'Érythrée offrent aussi des possibilités d'apporter des suppléments aux moyens d'existence, avec la production de miel, de fourrage pour le petit bétail et de bois de feu, garantissant la viabilité à long terme de la pêche.
7. La pêche continentale et l'aquaculture offrent une autre possibilité d'investissement pour accroître la production de poisson, et améliorer les revenus et la nutrition. Le Gouvernement, appuyé par d'autres partenaires du développement, a mis en place plus de 330 réservoirs d'eau, dont 70 sont empoissonnés de diverses espèces comme le tilapia, la carpe et le silure. Toutefois, les ressources que constituent les pêches continentales du pays ne sont pas très exploitées, étant donné que de nombreuses communautés locales en ignorent les avantages nutritionnels, manquent de compétences et de matériel de pêche, et n'ont pas une tradition de

pêche. Il est par ailleurs possible de se lancer dans l'aquaculture en utilisant des cages placées dans les réservoirs, ou dans des mares extérieures en puisant l'eau des réservoirs. Le programme ciblera 15 réservoirs pour une démonstration des bonnes pratiques et pour tester des modèles réussis pouvant être reproduits et mis en œuvre à plus grande échelle dans les autres réservoirs. Le programme contribuera aussi à l'élaboration, pour les réservoirs, de plans de conservation résilients face au changement climatique, ce qui débouchera sur une amélioration de la production végétale et animale, et améliorera la nutrition et les revenus des populations rurales.

II. Description du programme

A. Zone d'intervention et groupe cible

8. Zone d'intervention du programme. Le programme interviendra dans l'ensemble du pays, en ciblant la totalité des six zobatat (régions) couvrant les régions côtières et celles de l'intérieur de l'Érythrée. L'accent sera mis en particulier sur les sites de débarquement des poissons de mer, sur les réservoirs pour l'aquaculture et sur les marchés aux poissons. Le programme ciblera les deux zobatat sur la côte de la mer Rouge: mer Rouge Nord et mer Rouge Sud. Dans les zobatat de l'intérieur (Anseba, Debub, Gash Barka et Maekel), le programme sera adapté au contexte, et interviendra dans des réservoirs choisis en fonction de leur potentiel élevé de production de poisson.
9. Groupe cible. Le groupe cible comprend: i) des artisans-pêcheurs (femmes et hommes propriétaires de petits bateaux, membres des équipages et pêcheurs à pied) qui participeront à titre individuel ou dans le cadre de coopératives; ii) des petits exploitants ruraux pratiquant une agriculture de subsistance et un petit élevage autour des réservoirs d'eau à l'intérieur du pays, et ceux participant à la remise en état de leurs bassins hydrographiques, qui sont intéressés par des activités économiques relevant de la filière des pêches continentales; iii) des jeunes entrepreneurs (pêcheurs et non pêcheurs) intéressés par la création d'entreprises commerciales ou de coopératives répondant à une demande du marché de produits et de services de la pêche; iv) des femmes, et spécialement des femmes chefs de famille, qui représenteront au moins 30% des bénéficiaires du programme; et v) des soldats démobilisés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

B. Objectif de développement du programme

10. Buts et objectifs de développement du programme. Le programme sera exécuté sur une période de sept ans, de 2017 à 2023. Il a pour buts de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages, et d'atténuer la pauvreté rurale. Son objectif de développement est d'accroître les revenus et d'améliorer la nutrition parmi les bénéficiaires ciblés, et de promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. En vue d'atteindre cet objectif, le programme aidera les artisans-pêcheurs – pêche maritime ou pêche continentale – à produire un excédent commercialisable (dans les limites du RMD de la pêche). À cet effet, il nouera des partenariats durables avec divers acteurs le long de la filière de production et de commercialisation du poisson. Le but est de transformer le secteur de la pêche artisanale en Érythrée, pour passer d'une activité de subsistance à une activité commerciale durable.

C. Composantes/effets

11. Composante 1: développement de systèmes de pêche durables. Cette composante appuiera la création de l'infrastructure et des technologies nécessaires aux opérations de production et d'après-récolte, de commercialisation et de consommation pour les pêches maritime et continentale. Cet objectif sera atteint par la réalisation de trois sous-composantes:
 - i) développement de systèmes de production et d'après-récolte pour la pêche maritime;

- ii) développement et utilisation durable des pêches continentales; et
 - iii) développement du marché et promotion de la consommation de poisson.
12. Composante 2: services d'appui aux entreprises de pêche. Cette composante a pour buts: i) de promouvoir le développement et de renforcer les capacités de coopératives et d'autres groupements d'entreprises; et ii) de renforcer les services de fourniture d'intrants afin que les coopératives et autres groupements d'entreprises constituées sur une base juridique aient accès aux intrants nécessaires pour entreprendre des activités économiquement viables et durables en rapport avec le poisson. Ces objectifs seront atteints par la réalisation de deux sous-composantes:
- i) développement des capacités entrepreneuriales; et
 - ii) renforcement des services de fourniture d'intrants.
13. Composante 3: renforcement institutionnel et appui à l'exécution. Cette composante transversale a pour objectifs: i) de faire en sorte que les institutions responsables de la mise en œuvre et de la supervision des divers processus d'exécution du programme possèdent la capacité d'accomplir efficacement leurs devoirs; et ii) de gérer et de faciliter le programme de manière efficiente et efficace, en coordonnant la planification et l'exécution, la gestion financière et le contrôle, l'appui à la passation des marchés, le suivi-évaluation (S&E), la gestion et le partage des savoirs, l'établissement de rapports d'activité, et la liaison avec d'autres parties prenantes. Ces objectifs seront atteints par la réalisation de deux sous-composantes:
- i) renforcement des capacités du Ministère des ressources maritimes et d'autres organismes d'exécution en matière de développement du secteur de la pêche; et
 - ii) coordination du programme et services d'appui à l'exécution.

III. Exécution du programme

A. Approche

14. L'approche d'ensemble du programme consiste à renforcer les systèmes de production et les filières commerciales. Le programme utilisera les communautés comme points d'entrée, associant les institutions locales à la planification participative en vue d'un développement durable de la pêche. Le programme sera exécuté par l'intermédiaire du système décentralisé du Gouvernement et pleinement intégré à ce système, et la durabilité constituera un aspect central de l'approche. Le programme appuiera la participation des entreprises aux marchés afin d'accroître leurs retours sur investissement, et établira des mécanismes publics et privés garantissant la continuité des avantages. L'égalité entre les sexes sera intégrée dans l'ensemble du programme: i) en veillant à ce que les questions d'égalité entre les sexes soient prises en considération dans la concertation sur les politiques et la formation du personnel; ii) en établissant des programmes de travail sensibles à la problématique hommes-femmes et désigner des responsables des questions de genre au niveau national et à celui des zobatats; iii) en encourageant la participation des femmes aux activités du programme, en particulier celles axées sur la production des petits pélagiques et les filières commerciales; et iv) en suivant attentivement l'autonomisation des femmes.

B. Cadre organisationnel

15. La gestion, la coordination et l'exécution du programme feront intervenir diverses institutions gouvernementales et entités du secteur privé. Le Ministère des ressources maritimes, qui sera l'organisme d'exécution principal, sera appuyé par: i) un comité de pilotage du programme présidé par le ministre responsable de la pêche et auquel participeront des représentants des ministères ayant des compétences en rapport direct avec le but et l'objectif de développement du

programme; et ii) un Bureau national de coordination du programme (BNCP) doté du personnel adéquat. Au niveau des zobatat, le programme sera exécuté, géré et coordonné par l'intermédiaire de leurs systèmes d'administration. Afin de renforcer la gestion et la coordination du programme, des bureaux de coordination seront établis dans les six zobatat.

C. Planification, suivi-évaluation, apprentissage et gestion des savoirs

16. Planification. Les programmes de travail et budgets annuels (PTBA) seront les instruments clés de l'exécution et du contrôle opérationnel. Des PTBA seront préparés à l'intention de tous les participants au programme, à commencer par les parties prenantes primaires au niveau des communautés. Ces programmes détermineront les activités en fonction des besoins et des priorités, par le biais d'un processus participatif de planification.
17. Le BNCP recevra, examinera, harmonisera et consolidera les PTBA provenant des six zobatat et de toutes les autres zones d'intervention du programme, en collaboration avec le Ministère des ressources maritimes. Le BNCP soumettra le PTBA consolidé au comité technique du programme, pour examen et entérinement, avant de le soumettre au comité de pilotage du programme pour approbation et au FIDA pour examen afin de recevoir un avis de "non-objection". Afin de faciliter la préparation en bonne et due forme des PTBA, une formation sera dispensée au démarrage du programme.
18. Suivi-évaluation. Le S&E sera intégré à la composante renforcement institutionnel et appui à l'exécution, coordonnée par le BNCP. Ce système touchera tous les agents d'exécution au niveau national et à celui des zobatat, et sera appuyé par des administrateurs supplémentaires, qui travailleront en étroite liaison avec les spécialistes pour renforcer l'apprentissage et la gestion des savoirs. Le système de S&E fournira des éléments au système de gestion de l'information du Ministère des ressources maritimes et au système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA.
19. Apprentissage et gestion des savoirs. L'apprentissage et la gestion des savoirs seront fondés sur le système de S&E du programme, et spécialement sur les examens et les évaluations participatives des enseignements tirés au cours de l'exécution. L'équipe de S&E au niveau national élaborera, en liaison avec ses homologues au niveau des zobatat, un système d'apprentissage et de gestion des savoirs.

D. Gestion financière, passation des marchés et gouvernance

20. Gestion financière. Les modalités de gestion financière proposées pour le programme ont été considérées comme présentant un risque moyen. Il est par conséquent recommandé d'utiliser le logiciel comptable Laccie au lieu du système de gestion financière du Gouvernement. Le BNCP, qui jouera le rôle de plateforme comptable, a acquis lors du Programme de développement de la pêche (PDP) l'expérience de l'exécution de projets financés par le FIDA. En outre, le logiciel comptable Laccie a été spécifiquement conçu pour les projets financés par des donateurs et est en mesure de produire les rapports comptables requis.
21. Flux de fonds. Un compte désigné sera ouvert auprès de la Banque centrale de l'Érythrée pour recevoir les fonds provenant du don du FIDA, ainsi que les contributions de l'Allemagne et du FEM. Un compte d'exploitation du programme ouvert auprès d'une banque agréée par le FIDA sera géré conformément à la réglementation officielle. Afin de faciliter la traçabilité des fonds, chaque zoba disposera d'un compte d'exploitation spécialement ouvert pour recevoir des avances de fonds destinées à des activités spécifiques approuvées dans le PTBA, et dont il devra être rendu compte avant toute nouvelle demande d'avances de fonds.

22. Audits. Les processus d'audit du Gouvernement seront appliqués pour le programme. Comme cela avait été le cas pour le PDP, le Vérificateur général de l'Érythrée pourra choisir soit de conduire l'audit, soit de recruter un bureau d'audit indépendant agréé par le FIDA. Dans l'une ou l'autre solution, le mandat du commissaire aux comptes devra faire l'objet d'un examen annuel du FIDA pour obtenir un avis de "non-objection". Les auditeurs internes du Ministère des ressources maritimes incluront le programme dans leurs plans d'audit interne annuels à horizon mobile et rédigeront des rapports officiels au moins deux fois par an.
23. Passation des marchés. Tous les marchés financés par le programme seront passés conformément aux procédures nationales, pour autant qu'elles soient conformes aux directives concernant la passation des marchés dans le cadre des projets du FIDA. Le cadre juridique et réglementaire du pays applicable à la passation des marchés publics a été jugé suffisamment robuste. Le principe des "checks and balances" (existence de procédures de contrôles et de contrepoids) est appliqué au système pour que les marchés publics soient passés de manière transparente et concurrentielle. Les enseignements tirés du PDP montrent qu'il conviendra de recruter pour le programme un fonctionnaire spécifiquement chargé de la passation des marchés afin de renforcer: i) la gestion des archives; ii) la gestion des contrats; iii) l'intégration de la passation des marchés dans la formulation du budget; et iv) l'établissement des rapports.
24. Transparence, gouvernance et lutte contre la corruption. Le Gouvernement maintiendra un cadre général de gouvernance et de lutte contre la corruption tout au long de la période d'exécution du programme afin d'atténuer le risque de fraude et de corruption, et de promouvoir une utilisation efficace des fonds du programme. Parmi les mesures spécifiques à prendre pour atténuer les risques fiduciaires identifiés, on relève notamment: i) l'utilisation du logiciel comptable Laccie au BNCP pour réduire le risque d'erreur humaine; ii) l'application du principe des "checks and balances" aux contrats et à l'administration; iii) l'intégration du programme dans les plans d'audit interne dans toutes les zobatat; iv) le transfert aux zobatat de fonds destinés à des activités spécifiques plutôt que des décaissements de fonds d'ordre général; v) le maintien, compte tenu du risque inhérent, de l'actuel plafond de l'état des dépenses utilisé dans d'autres projets financés par le FIDA en Érythrée; vi) une dotation en personnel adéquate; et vii) la poursuite du renforcement des capacités de l'unité de crédit coopératif pour gérer le financement des actifs.

E. Supervision

25. Le programme sera supervisé conjointement par le FIDA et le Gouvernement de l'Érythrée. La fréquence et la composition des missions seront déterminées par les besoins effectifs, en collaboration entre le FIDA et le Gouvernement. Les missions de supervision devraient se dérouler, de préférence, tous les six mois. La supervision ne sera pas considérée comme une inspection générale ou une évaluation, mais comme une occasion d'évaluer les résultats obtenus et les enseignements tirés, et de réfléchir conjointement à l'amélioration de l'exécution et de la probabilité d'atteindre l'objectif de développement du programme.

IV. Coût, financement et avantages du programme

A. Coût du programme

26. Coût du programme. Le coût total du programme sur les sept années, y compris les imprévus, les droits et taxes, est estimé à 32,12 millions d'USD, dont le tableau 1 présente le détail.

Tableau 1

Coût du programme, par composante et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Composante	Don du FIDA		FEM		FAO		Allemagne		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1. Développement de systèmes de pêche durables	4 958	40,4	6 508	53,0	-	-	26	0,2	286	2,3	504	4,1	12 284	38,2
2. Services d'appui aux entreprises de pêche	3 376	31,4	128	1,2	-	-	5 940	55,3	445	4,1	846	7,9	10 735	33,4
3. Renforcement institutionnel et appui à l'exécution	6 666	73,2	1 254	13,8	500	5,5	-	-	686	7,5	-	-	9 105	28,3
Coût total du programme	15 000	46,7	7 890	24,6	500	1,6	5 966	18,6	1 417	4,4	1 351	4,2	32 124	100,0

B. Financement du programme

27. On estime à 32,12 millions d'USD (481,8 millions d'ERN) le coût total de l'investissement et des dépenses récurrentes supplémentaires du programme, y compris les provisions pour aléas d'exécution et aléas financiers. Le programme sera financé par le Gouvernement, le don du FIDA, l'Allemagne, le FEM, la FAO et les contributions des bénéficiaires. Le FIDA a confirmé l'octroi d'un don, au titre de la dixième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA10), d'un montant équivalant à 15 millions d'USD, soit 46,7% du coût total du programme. La contribution de l'Allemagne sera de 5,96 millions d'USD (18,6% du coût total du programme); le FEM a engagé 7,89 millions d'USD (24,6%); la contribution de la FAO sera de 500 000 USD (1,6%); et les bénéficiaires apporteront une contribution d'approximativement 1,35 million d'USD (4,2% du coût total du programme) sous la forme de participation à la construction, la mise en place de sites de pêche et l'achat d'intrants comme des équipements de pêche. Le gouvernement financera la composante taxes et droits (1,42 million d'USD, soit 4,4% du coût total). Le tableau 2 présente, sous forme détaillée, les modalités de financement.

Tableau 2

Coût du programme, par catégorie de dépenses et par source de financement
 (en milliers d'USD)

Composante	Don du FIDA		FEM		FAO		Allemagne		Gouvernement		Bénéficiaires		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
I. Dépenses d'investissement														
A. Travaux	3 367	32,8	6 155	59,9	-	-	26	0,3	227	2,2	504	4,9	10 279	32,0
B. Véhicules	1 707	72,1	54	2,3	-	-	-	-	605	25,6	-	-	2 367	7,4
C. Équipement et matériel	2 206	22,5	353	3,6	-	-	5 929	60,4	487	5,0	845	8,6	9 820	30,6
D. Services de consultants	562	38,3	356	24,3	500	34,1	-	-	48	3,3	-	-	1 466	4,6
E. Formation	4 187	86,7	629	13,0	-	-	10	0,2	1	-	1	-	4 829	15,0
Total Dépenses d'investissement	12 029	41,8	7 548	26,2	500	1,7	5 966	20,7	1 368	4,8	1 351	4,7	28 761	89,5
II. Dépenses récurrentes														
A. Salaires et indemnités	1 370	80,0	343	20,0	-	-	-	-	-	-	-	-	1 713	5,3
B. Dépenses de fonctionnement	1 601	97,0	-	-	-	-	-	-	50	3,0	-	-	1 650	5,1
Total Dépenses récurrentes	2 971	88,3	343	10,2	-	-	-	-	50	1,5	-	-	3 363	10,5
Coût total du programme	15 000	46,7	7 890	24,6	500	1,6	5 966	18,6	1 417	4,4	1 351	4,2	32 124	100,0

C. Résumé des avantages et analyse économique

28. Avantages et bénéficiaires. Le programme ciblera 17 500 ménages (87 500 personnes) répartis en 600 groupes. Le coût par bénéficiaire est de 361 USD (environ 1 800 USD par ménage). Le programme apportera un appui direct aux coopératives de pêche continentale, à des entreprises de pêche aux petits pélagiques, à des entreprises créant de la valeur ajoutée (séchage du poisson, par exemple), aux poissonniers et aux négociants en poisson, à la commercialisation du poisson, à la fourniture d'intrants par l'intermédiaire de l'unité d'appui aux coopératives et à la construction d'une unité durable de production de glace.
29. Les avantages attendus sont notamment les suivants: i) augmentation de la production et de la qualité du poisson commercialisable; ii) hausse des prix obtenus par les producteurs et les négociants grâce au regroupement des produits de la pêche et à l'amélioration des processus de commercialisation; iii) augmentation des revenus en loyers des ressources communautaires; iv) avantages pour les consommateurs, du fait de la disponibilité accrue des produits de la pêche à des prix plus abordables résultant de la réduction des inefficiences le long de la filière; et v) autonomisation des systèmes gouvernementaux ayant bénéficié d'un renforcement de leurs capacités.
30. Analyse économique. Le programme offre un potentiel de génération d'un taux de rentabilité économique de 17% sur une période de dix ans.
31. Indicateurs d'impact. On prévoit que le programme facilitera le développement durable de la production, de la transformation et des liaisons commerciales pour les pêches maritime et continentale, et la fourniture de volumes accrus de poisson aux consommateurs. Ces résultats créeront des emplois, spécialement pour les jeunes et les femmes; augmenteront les revenus des artisans-pêcheurs au sein des communautés côtières et de l'intérieur de l'Érythrée; augmenteront le volume et la qualité du poisson commercialisé dans les zones côtières et de l'intérieur; et amélioreront la sécurité alimentaire et nutritionnelle au sein des communautés cibles.

D. Durabilité

32. Durabilité institutionnelle. Le processus participatif de conception du programme et l'approche ascendante de la planification garantiront que les modalités d'exécution du programme répondent aux préoccupations des communautés cibles, aux priorités spécifiques au secteur, aux politiques et stratégies nationales de développement, et au cadre institutionnel national. L'approche crée l'appropriation et installe les bases de la durabilité après l'achèvement du programme. L'exécution du programme sera pleinement intégrée au cadre institutionnel du Gouvernement à tous ses niveaux, et le Gouvernement s'est engagé à poursuivre cette intégration après l'exécution du programme. L'approche de renforcement des capacités institutionnelles s'adresse aux institutions gouvernementales à divers niveaux ainsi qu'aux coopératives et aux groupements d'entreprises pour faire en sorte que les compétences acquises continuent d'appuyer les activités lancées par le programme après son achèvement.
33. Durabilité économique et des revenus. Le programme renforcera les capacités des groupes cibles en matière d'élaboration de plans d'activité pour leurs projets subordonnés et de prudence dans la gestion financière; les groupements d'entreprises seront reliés aux marchés. L'analyse financière du programme montre que les membres des différents groupements d'entreprises amélioreront leurs revenus et obtiendront un bon rendement de leurs investissements. Ces bénéfices financiers obtenus des investissements dans le secteur, combinés à un meilleur accès aux intrants, favoriseront la durabilité et amélioreront la possibilité de reproduction et de mise en œuvre à plus grande échelle. La disponibilité d'un fonds renouvelable dans le cadre de l'Unité de crédit coopératif offrira aux groupements

d'entreprises les plus performants des possibilités d'expansion à long terme de leurs activités.

34. Durabilité environnementale et durabilité face au changement climatique. Le programme encouragera des pratiques de pêche respectueuses de l'environnement en adoptant une approche de précaution, qui consiste en la promotion et l'usage obligatoire de bonnes pratiques de gestion de la pêche. Les interventions du programme appuieront l'adaptation au changement climatique par le biais d'investissements dans des "tampons climatiques", et notamment la gestion des bassins versants, l'augmentation de la rétention de l'eau et du sol pour réduire les impacts de la sécheresse ou d'une pluviométrie extrême, et la remise en état et la plantation de mangroves pour préserver leur rôle important dans l'écosystème côtier. Cette approche intègre aussi les impacts prévus du changement climatique et utilise ces données dans des études de faisabilité relatives à l'infrastructure.

E. Identification et atténuation des risques

35. Il existe plusieurs catégories de risques susceptibles de compromettre le succès du programme s'ils ne sont pas atténués. Les retards dans le démarrage des programmes, la lenteur des décaissements au cours des premières années d'exécution et un taux élevé de rotation du personnel ont figuré parmi les problèmes récurrents dans le portefeuille. En vue d'atténuer ces risques, le programme utilisera dans ses opérations les mêmes arrangements institutionnels que le PDP et sera géré par la même unité expérimentée de gestion du programme. Si elle n'est pas correctement organisée, l'expansion des activités de pêche pourrait conduire à une surexploitation des ressources halieutiques excédant le RMD pour la pêche maritime comme pour la pêche continentale. Les mesures d'atténuation sont de divers types: i) fixer des niveaux de capture modérés, inférieurs aux estimations historiques du RMD (19 000 tonnes par an pour les petits pélagiques); ii) appuyer le Ministère des ressources halieutiques en termes de capacité de suivi, de contrôle et de surveillance; iii) actualiser les estimations du RMD et ajuster les cibles le cas échéant; et iv) investir dans la restauration et la protection de l'écosystème. Pour ce qui concerne les pêches continentales, le programme facilitera la création de coopératives de pêche dotées de codes de pratiques standard en matière de pêche et d'environnement. Le programme appuiera aussi un couvoir pour reempoissonner les réservoirs d'eau en fonction des besoins. En outre, des agents de vulgarisation du Ministère des ressources maritimes et des coopératives de pêche recevront une formation en matière de peuplement et de récolte durable.
36. Compte tenu de la note 18 obtenue par l'Érythrée sur l'indice 2015 de perception de la corruption de Transparency International, le risque inhérent de pays est élevé. Le risque fiduciaire a été jugé moyen, en raison de l'introduction des mesures d'atténuation exposées ci-dessus.
37. Risques climatiques. La sensibilité du programme aux impacts du changement climatique est jugée modérée. Le risque le plus élevé se rapporte à l'impact inconnu de l'élévation des températures de la mer sur les ressources. Par le biais de ses activités de suivi, le programme sera en mesure de s'adapter aux changements dans les stocks de poisson. Au stade de la conception, on ne disposait pas de données permettant de conduire une évaluation approfondie du risque climatique.

V. Considérations d'ordre institutionnel

A. Respect des politiques du FIDA

38. La conception du programme est conforme: i) au Cadre stratégique du FIDA 2016-2025; ii) au document "Atteindre les ruraux pauvres: Politique du FIDA concernant le ciblage"; et iii) à la Politique du FIDA concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En outre, l'accent que le programme place sur la nutrition traduit son alignement sur la stratégie du Gouvernement en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, et sur l'engagement du FIDA en faveur d'interventions sensibles aux enjeux nutritionnels et de plans d'action visant à

l'intégration de la nutrition. L'exécution du programme respectera la politique du FIDA en matière de gestion des ressources naturelles et de l'environnement, et la Stratégie du FIDA concernant le changement climatique. Des mesures d'adaptation au changement climatique sont intégrées aux activités du programme, de manière à prendre en compte les risques inhérents au changement du climat et la multiplication potentielle de ces effets sur les écosystèmes. À titre de mesure supplémentaire de sauvegarde, le FIDA a adopté une procédure pour le règlement des plaintes pour non-respect présumé des politiques sociales et environnementales du Fonds et des aspects obligatoires de ses Procédures d'évaluation sociale, environnementale et climatique.

B. Alignement et harmonisation

39. Le programme est pleinement aligné sur les priorités en matière d'investissement définies par le Gouvernement de l'Érythrée dans sa Stratégie de sécurité alimentaire, son document intérimaire sur la stratégie de réduction de la pauvreté, et ses plans stratégiques quinquennaux (2013-2017) de développement des secteurs de l'agriculture et de la pêche. Il sera pleinement intégré au cadre institutionnel décentralisé du Gouvernement et à ses mécanismes d'exécution. Les liaisons entre le comité de pilotage et le comité technique ainsi qu'entre les équipes de gestion garantira la coordination, la collaboration, l'apprentissage et la reproduction à plus grande échelle des bonnes pratiques. Les liaisons opérationnelles entre le Ministère des ressources maritimes et d'autres ministères pertinents, ainsi qu'avec d'autres partenaires du développement dans le secteur de la pêche, devraient se traduire par des synergies avec le programme.

C. Innovations et reproduction à plus grande échelle

40. Innovation. Pour l'Érythrée, la pêche aux petits pélagiques offre des occasions d'introduire de nouvelles techniques et des produits et des recettes innovants. Des techniques originales et de nouveaux produits de la pêche doivent être mis à l'essai, et notamment: mélanges séchés au soleil; conservation dans de la saumure; farine de poisson; concentrés de protéines; amuse-gueules de poisson salé, pressé et séché au soleil; produits fermentés; huile de poisson; sauces de poisson; et différentes recettes de poisson. Les produits réussis seront présentés aux groupements d'entreprises qui transforment et commercialisent du poisson, pour une exploitation commerciale. Le programme testera aussi de nouvelles technologies pour stimuler la production de poisson.
41. Reproduction à plus grande échelle. Les expériences tirées du PDP seront utilisées pour guider les interventions du programme, et spécialement la formation de coopératives et de groupements d'entreprises, le développement des capacités et le financement des intrants. Le PDP a établi un modèle de financement des actifs, qui a contribué au soutien du secteur de la pêche artisanale dans le pays, en particulier pour les gros poissons le long des côtes. Le programme reproduira à plus grande échelle ce modèle éprouvé pour un accès durable aux intrants et le mettra en œuvre dans les filières de la petite pêche pélagique et de la pêche continentale. Les groupements d'entreprises à différents maillons de ces filières pourront avoir accès aux intrants dont ils ont besoin pour entreprendre des activités commerciales économiquement viables et durables en rapport avec le poisson.
42. Le programme procédera aussi à des essais pilotes d'activités de développement de la mariculture – culture d'organismes marins à des fins alimentaires – et de l'aquaculture dans des systèmes marins et continentaux, avec pour objectif d'en démontrer la viabilité technique et économique. L'intervention concernant la pêche continentale ciblera jusqu'à 15 réservoirs d'eau pour générer de bonnes pratiques reproductibles dans les autres réservoirs ailleurs dans le pays.

D. Participation à l'élaboration des politiques

43. Le programme offre la possibilité: i) de mettre à l'essai de nouvelles approches, de nouveaux modèles et de nouvelles technologies applicables à la pêche continentale, la pêche aux petits pélagiques et la pêche côtière; et ii) d'appuyer les efforts menés

par le Gouvernement pour analyser l'efficacité de ses politiques relatives à la pêche, et notamment celles concernant la production et la gestion durables de ses ressources halieutiques. Les enseignements tirés dans le courant du programme serviront d'éléments d'information pour la concertation sur les politiques nationales conduites par le Gouvernement. Le programme poursuivra la participation à l'élaboration des politiques concernant les systèmes de commercialisation des produits de la pêche et les cadres juridique et réglementaire connexes, en particulier à l'égard du rôle de la Société nationale des pêches et des coopératives de pêche dans la détermination du prix du poisson.

VI. Instruments et pouvoirs juridiques

44. Un accord de financement entre l'État d'Érythrée et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Une copie de l'accord de financement négocié figure à l'appendice I.
45. L'État d'Érythrée est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
46. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

VII. Recommandation

47. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à l'État d'Érythrée un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette d'un montant équivalant à dix millions sept cent cinquante mille droits de tirages spéciaux (10,75 millions de DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze

Negotiated financing agreement: Fisheries Resources Management Programme (FReMP)

(Negotiations concluded on 12 October 2016)

Grant Number: ____

Programme Title: Fisheries Resources Management Programme (the "FReMP" or "the Programme")

The State of Eritrea (the "the Recipient")

and

The International Fund for Agricultural Development (the "Fund" or "IFAD")

(each a "Party" and both of them collectively the "Parties")

HEREBY agree as follows:

Section A

1. The following documents collectively form this Agreement: this document, the Programme Description and Implementation Arrangements (Schedule 1) and the Allocation Table (Schedule 2) and the Special Covenants (Schedule 3).
2. The Fund's General Conditions for Agricultural Development Financing dated 29 April 2009, amended as of April 2014, and as may be amended hereafter from time to time (the "General Conditions") are annexed to this Agreement, and all provisions thereof shall apply to this Agreement. For the purposes of this Agreement the terms defined in the General Conditions shall have the meanings set forth therein.
3. The Fund shall provide a Debt Sustainability Framework (DSF) Grant to the the Recipient (the "Financing"), which the the Recipient shall use to implement the Programme in accordance with the terms and conditions of this Agreement.

Section B

1. The amount of the DSF Grant is ten million seventy hundred and fifty thousand Special Drawing Rights (SDR 10 750 000).
2. The first day of the applicable Fiscal Year shall be 1 January.
3. A designated account in US Dollars, operated by the Ministry of Marine Resources (MMR), shall be opened at the Bank of Eritrea (BE) to receive the proceeds of the DSF grant.
4. The Recipient shall provide counterpart financing in the form of taxes and duties exemption for the Programme in an amount estimated to be equivalent to one million four hundred and seventeen thousand US dollars (USD 1 417 000).

Section C

1. The Lead Programme Agency shall be Ministry of Marine Resources.
2. Additional Programme Parties include, but are not limited to: Ministry of Local Government, Ministry of Agriculture, Ministry of Land, Water and Environment (MLWE), the National Union of Eritrean Women (NUEW), the National Union of Eritrean Youth and Students (NUEYS), and the Massawa College of Marine Science and Technology.
3. The Programme Completion Date shall be the seventh anniversary of the date of entry into force of this Agreement.

Section D

1. The Financing will be administered and the Programme supervised by the Fund.

Section E

1. The following are designated as additional general conditions precedent to withdrawal:
 - (a) The National Project Coordination Office (NPCO) shall have been duly established and key Programme management positions filled by personnel acceptable to IFAD;
 - (b) The Recipient shall have established a Programme Steering Committee (PSC) as referred to under Schedule 1 section II of this Agreement;
 - (c) The Recipient shall have prepared a draft Programme Implementation Manual (PIM) in form and substance satisfactory to the Fund.
2. The following are the designated representatives and addresses to be used for any communication related to this Agreement:

For the Recipient:

Minister of Marine Resources
P.O. Box 923
Asmara, Eritrea

For the Fund:

President
International Fund for Agricultural Development
Via Paolo di Dono 44
00142 Rome, Italy

This Agreement, dated _____, has been prepared in the English language in two (2) original copies, one (1) for the Fund and one (1) for the the Recipient.

STATE OF ERITREA

(Authorized Representative)
(Name and Title)

INTERNATIONAL FUND FOR
AGRICULTURAL DEVELOPMENT

Kanayo F. Nwanze
President

Schedule 1

Programme Description and Implementation Arrangements

I. Programme Description

1. Target Population. The Programme shall directly benefit about 17,500 households in the Programme Area including: (a) small-scale fishers (i.e. men and women that are either small boat owners, crew members, foot fishers⁴ that will be dealt with either as individuals or as cooperatives/groups; (b) rural smallholders (non-fishers mainly involved in subsistence agriculture and keeping small livestock) living around the target water reservoirs in inland Zobas and interested to engage in economic activities along selected links of the inland fisheries supply chain. This group also includes smallholders living and involved in rehabilitation of the catchment areas of the target water reservoirs; (c) youth entrepreneurs (fishers and non-fishers) interested in establishing business enterprises/cooperatives to respond to market demand for fishery products and services; (d) women, and especially women headed households (WHHs), accounting for at least 30% of the Programme's beneficiaries; and (e) demobilised soldiers and Internally Displaced People.

2. The gender strategy under the Programme shall aim at providing equal opportunities for women and men to participate in and benefit from development of the marine and inland fishery sector through FReMP activities. Women will be specifically targeted to account for at least 30% of beneficiaries and one target group comprises young women (accounting for 15% of total beneficiaries). The Programme will support women, and in particular women heads of households, to increase their incomes through value-addition in the fisheries sector with a specific focus on processing and through micro-businesses. WHHs and women in male-headed households, including young women, will be empowered to build small businesses or effectively engage in fishing related activities (i.e. processing and marketing, net making and mending). Their membership and leadership in cooperatives will be encouraged. Climate-smart investments will support the use of labour-saving technologies, such as solar fish driers. Furthermore, through construction of fish processing plants, the Programme will facilitate access to water and this will be benefit to women. Household methodology will stimulate discussions at the household level regarding workloads which, invariably, result in an improved allocation of tasks between household members.

3. Programme area. The Programme shall be national in coverage targeting all six Zobas of Eritrea including the coastal and inland areas, particularly targeting water reservoirs for aquaculture and up-country fish markets and will be implemented over a period of seven years. The Programme will be site-specific and will operate in areas with selected dams, principally to promote effective and sustainable inland fisheries to boost household incomes and nutrition for rural populations. It will also engage in promotion activities to raise the level of fish consumption by rural and urban households. With regard to selection of the inland water reservoirs for the inland fisheries activities, the following will be considered: (a) high potential for fish production; (b) low risk of drying out; (c) high opportunities for community participation; (d) accessibility (as indicated by the presence of a community of potential users); and (e) the degree of watershed conservation and/or on-going watershed conservation activities. Emphasis should be put on good water inflow and balance as critical consideration for dam fisheries. At least a minimum depth (approximately 7 metres) should be maintained throughout and this needs to be agreed by the various water users. Consideration should be given to safety for fishing activities. These aspects will be incorporated in the dams and watershed management plans.

⁴Foot fishers are small scale fishers who access the fishing grounds on foot as they lack fishing assets and catch fish mainly for subsistence purposes.

4. Goal. The goal of the Programme is to contribute to household food and nutrition security and the alleviation of rural poverty.

5. Objective. The objective of the Programme is increased incomes and improved nutrition situation for targeted beneficiaries and sustainable management of natural resources.

6. Components. The Programme shall consist of the following Components:

Component 1. Develop Sustainable Fisheries Systems– The component will support the establishment of necessary infrastructure, and technologies for production and post-harvest operations, marketing and consumption of both marine and inland fisheries. This will be achieved through three subcomponents:

- (a) Development of Marine Fisheries Production and Post-Harvest Systems;
- (b) Development and Sustainable Utilization of Inland Fisheries; and
- (c) Market Development and Promotion of Fish Consumption.

Component 2. Fisheries Enterprises Support Services– This component seeks to achieve two objectives: (a) promote the development and capacity building of cooperatives and other enterprise groups; and (b) strengthen the input provision services to ensure that the legally constituted cooperatives and enterprise groups have access to the requisite inputs to undertake economically viable and sustainable fish-related businesses. These objectives are to be achieved, through two subcomponents:

- (a) Entrepreneurial Capacity Development; and
- (b) Strengthening of Input Supply Services.

Component 3: Institutional Strengthening and Implementation Support. The objectives of this cross-cutting component servicing the two technical components are: (a) to ensure that the institutions mandated with the responsibilities of implementing and overseeing the different implementation processes of the Programme have the requisite capacity to effectively execute their respective duties; and (b) to facilitate and manage the Programme in an efficient and effective manner by providing overall coordination, including planning and implementation, financial management and control, procurement support, monitoring and evaluation, knowledge management and sharing, progress reporting, and liaison with all relevant institutions. These objectives are to be achieved, through two subcomponents:

- (a) Capacity Building of Ministry of Marine Resources and other implementing agencies for the development of the fisheries sector; and
- (b) Programme Coordination and Implementation Support Services.

II. Implementation Arrangements

7. The Government of Eritrea will provide necessary operational environment for the development of the fishery sector. Suitable policies and strategies to encourage private sector investment will be promoted and technical services will be provided to improve the capacity of small-scale fishers. The government will also undertake measures to prevent over-exploitation of marine resources, and protect the coastal environment.

8. The Ministry of Marine Resources (MMR) shall, as the Lead Agency for the Programme, be responsible for the overall management of the Programme. The Office of the Minister in MMR will provide leadership, oversight and strategic guidance. MMR will be responsible for review and updating of fisheries sector policies, strategy, and regulations.

9. The Programme delivery systems will be integrated into the government's decentralized institutional framework and shall be implemented within the MMR organisational and operational structures involving coordinated implementation by the MMR and its Zoba branches, and the participating communities at Kebabi level.

10. The management, coordination and implementation of the Programme will involve various government institutions as well as private sector entities, where applicable, that will play different roles at various levels for effective delivery of the Programme to the intended beneficiaries. The process will be governed by four main principles: (a) alignment with government systems and procedures, especially those governing public expenditure management and procurement, and integration of Programme implementation into relevant institutions in decentralized government structure; (b) greater empowerment of beneficiaries to take lead role through their grassroots institutions in Programme planning and implementation; (c) cooperation with private sector service providers, where applicable; and (d) stronger partnerships and harmonization with other development partners and other stakeholders in the sector.

11. A National Programme Coordination Office (NPCO) under MMR will be established and adequately staffed and shall be responsible for the day to day overall coordination of implementation of the Programme including preparation of the Annual Work Plan and Budget (AWPB), procurement, progress reporting, monitoring and evaluation, procurement and financial management. The NPCO shall also ensure timely preparation and submission of the Review Reports, Programme Completion Report and the Annual Audit reports. As much as possible, the financial management, Monitoring and Evaluation and procurement for the programme will be aligned with the government systems as long as they are consistent with IFAD procedures.

12. The various MMR Departments and Divisions will provide technical support and backstopping to the Programme in accordance with their respective mandates. At decentralised levels, MMR zonal branches technical staff and the Zoba administrations will take a lead role in technical coordination and delivery of FReMP. Relevant Programme implementation entities will be strengthened in terms of technical and institutional capacity to effectively respond to the scope and technical demands of the Programme.

13. The oversight responsibility will be entrusted to a Programme Steering Committee (PSC), which will be chaired by the Minister of MMR and will include key ministries involved in the implementation of the Programme the Ministry of Local Government, Ministry of Agriculture, and Ministry of Land, Water and Environment and such other members as may be agreed from time to time by the Recipient and the Fund. The Programme Coordinator shall be the Secretary. The PSC will provide policy and strategic guidance, providing oversight of implementation to ensure that the programme achieves

the intended objectives and sectoral goals. The PSC shall approve AWPB and ensure resolution of conflicts or bottlenecks that may arise during implementation. It shall review and approve all reports including, inter-alia, the AWPB, audit reports, progress and Monitoring and Evaluation reports, Review Reports and Programme Completion Report before forwarding to IFAD. The Committee will meet on a six monthly basis.

14. A Programme Technical Committee (PTC) shall be established to support the functions of the PSC. The PTC chairperson, secretary and members will be appointed by the Minister of MMR. The PTC will be responsible for the provision of technical support to PSC on policy and strategy issues affecting programme implementation. The PTC will also be responsible for reviewing and synthesizing technical documents for final scrutiny and approval by the PSC. Its membership shall include representatives of key technical entities in MMR and other implementing agencies, such as: the Directors of the six Zoba administrations, Director Generals of the MMR Departments, and Directors of Divisions of MMR, Head of the Cooperative Support Unit (CSU), Head of National Union of Eritrean Women (NUEW), National Union of Eritrean Youths (NUEY), a representative of College of Marine Science and Technology and the Programme Coordinator and four representatives of fishing communities, (two of whom will be women) or such other members as may be agreed from time to time by the Recipient and the Fund. The committee will meet on a quarterly basis. It will review progress of implementation, resolve any technical issues, review the AWPB and ensure its technical coherence and consistency with the Programme design report and endorse it before presentation for approval by the PSC.

15. Programme Implementation Manual (PIM). The MMR shall finalise the draft PIM, including a Financial Management Manual. The MMR shall submit the PIM to the Fisheries Development Steering Committee for approval. When so approved, the Programme Coordinator shall forward the PIM to the Fund for comments and no objection. The PIM shall be submitted to the Fund no later than six months after the Programme becomes operational.

Schedule 2

Allocation Table

1. Allocation of Proceeds. (a) The Table below sets forth the Categories of Eligible Expenditures to be financed by the Grant and the allocation of the amounts of the Grant to each Category. All amounts are 100% net of taxes.

Category	Grant Amount Allocated (expressed in SDR)
I. Works	2 170 000
II. Vehicles	1 100 000
III. Equipment and Materials	1 420 000
IV. Training	3 060 000
V. Salaries and Allowances	890 000
VI. Operating Costs	1 040 000
Unallocated	1 070 000
TOTAL	10 750 000

(a) The category "Training" includes consultancies for an amount of SDR 360 000.

2. Start-up Costs. Withdrawals in respect of expenditures for start-up costs incurred before the satisfaction of the general conditions precedent to withdrawal but after the date of entry into force shall not exceed an aggregate amount of USD 150 000 and shall be incurred only for expenses related to Categories III, IV, V, VI.

Schedule 3

Special Covenants

In accordance with Section 12.01(a)(xxiii) of the General Conditions, the Fund may suspend, in whole or in part, the right of the Recipient to request withdrawals from the Financing Accounts if the Recipient has defaulted in the performance of any covenant set forth below, and the Fund has determined that such default has had, or is likely to have, a material adverse effect on the Programme:

1. Gender. The Recipient shall develop a gender strategy for the Programme to ensure that gender concerns shall be mainstreamed in all Programme activities throughout the implementation period, in order to offer equal opportunities under the Programme to men, women, women headed households, youth and other disadvantaged groups.
2. Counterpart Funds. The Recipient shall ensure that counterpart funds are clearly identifiable in the financial management system and all financial statements.
3. Audit. The Terms of Reference of the external audit shall include a specific review of IT control system financial reporting.

Logical framework

Results Hierarchy	Indicator Name	Baseline	Mid-term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	Assumptions
Goal: Contribute to household food and nutrition security and the alleviation of rural poverty	• Reduction in prevalence of chronic malnutrition (stunting)	• 50%	• 49%	• 47%	Global Nutrition Report 2015, RIMS baseline and impact surveys, household survey, MTR.	Programme start-up and completion	NPCO and Ministry of Health	Political, Social and Economic environment are favourable to the fishing and fish farming sector development (A); Macro-economy stagnates (R); Affordable fish products available in large quantities to poor consumers
	• Percentage increase in household asset ownership	• TV: 37% Radio: 61% Mobile phone: 69% Bicycle: 40% Horse cart: 23%	• 4% increase over baseline	• 10% increase over baseline				
Development Objective: Increased incomes and improved nutrition situation for targeted beneficiaries and sustainable management of natural resources.	• Number of HH receiving programme services	• 0	• 8,000 HH	• 17.500 HH	MMR Annual Reports; M&E Reports; MTR, PCR; Special Studies	Annual	MMR and NPCO	Political, Social and Economic environment are favourable to the fishing and fish farming sector development (A); Macro-economy stagnates (R); Increased level of awareness on fish nutritional value and consumption, especially in the inland Zobas (A).
	• Percentage increase in annual net income of artisanal fishers, processors and traders	• 0	• 15%	• 30%	MMR Annual Reports; M&E Reports; MTR, PCR; Special Studies	Annual	MMR and NPCO	
	• Hectares of land and mangroves under sustainable management • Increased fish consumption and dietary diversity	• Mangrove: 0 • Watershed: 0 • 0.4 kg per year	• Mangrove: 750 ha • Watershed: 7,000 ha • 0.7 kg per year	• Mangrove: 1,500 ha • Watershed: 16,000 ha • 1.5 kg per year		Annual	MMR and NPCO	

Results Hierarchy	Indicator Name	Baseline	Mid-term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	Assumptions
Outcome 1 Production systems for fisheries developed and delivering increased volumes of fish to consumers	• Average annual value of all fish delivered to consumers (USD):	• USD 0.6 million	• USD 15 million	• USD 50 million	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Increased fish consumption, especially in the inland Zobas (A). Coastal ecosystems managed and improved.
	• Average annual volumes of all fish delivered to consumers (tonnes) Small pelagic (dry) Large fish (wet)	• Small pelagic: 260 • Large fish: 1,800	• Small pelagic: 2,000 • Large fish: 1,840 (marine large fish 1,800 and inland fish: 40)	• Small pelagic: 3,800 • Large fish: 3,100 (marine large fish 3,000 and inland fish: 100)	Food survey MMR data	Annual	NPCO, ZPCO	
Outputs 1 1.1. Marine fishing cooperatives are established and receive adequate inputs	• Number of marine fishing (large fish and small pelagic) cooperatives supported	• Large fish: 37 • Small pelagic: 0	• Large fish: 40 • Small pelagic: 80	• Large fish: 67 • Small pelagic: 255	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Supportive Policy and legal framework
1.2. Inland fisheries at the target water reservoirs established	• Number of watershed management plans above reservoirs established and effectively implemented • Number of inland fisheries cooperatives/enterprise groups established and operational	• 0	• 3	• 15	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Supportive Policy and legal framework
		• 0	• 3	• 15				
1.3. Small pelagic fish processing/marketing cooperatives supported	• Number of viable small pelagic fish processing/marketing cooperatives handling 100 tons of fish loaded	• 0	• 30	• 90	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Supportive Policy and legal framework
Outcome 2 Viable fisheries enterprises are developed and sustainable	• Number of viable primary fisheries enterprises ⁵ established • An umbrella cooperative for marketing small pelagic established and functioning profitably at	• 41 • 0	• 80 • 1	• 250 ⁶ • 1	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Supportive Policy and legal framework

⁵Fishing, processing, engine repair, net-making and marketing enterprises. Viable enterprises are sustainably operating enterprises without programme support

⁶Total number of enterprises established is 358, estimated success rate 70%

Results Hierarchy	Indicator Name	Baseline	Mid-term	End Target	Source	Frequency	Responsibility	Assumptions
	the end of programme							
Output 2 2.1. Cooperatives/ enterprise groups established and receiving assets financing	<ul style="list-style-type: none"> Percentage of cooperatives/enterprise groups receiving inputs from CCU 	<ul style="list-style-type: none"> 20%⁷ 	<ul style="list-style-type: none"> 40% 	<ul style="list-style-type: none"> 80% 	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Supportive Policy and legal framework
2.2. CCU fully established at national and branch levels and providing services to members on a profitable basis	<ul style="list-style-type: none"> Number of cooperatives receiving and servicing fishing assets through CCU 	<ul style="list-style-type: none"> 41 	<ul style="list-style-type: none"> 100 	<ul style="list-style-type: none"> 250 	Programme M&E reports	Annual	MMR and NPCO	Supportive Policy and legal framework Capacity of CCU and cooperatives developed

⁷It is estimated that about 20% of the cooperatives established under FDP are currently receiving inputs from the CCU on a credit basis.